

COMPTE RENDU CTL
DU JEUDI 25 MARS 2021

CTL EN VISIO : il faut s'imposer pour pouvoir intervenir, du fait des coupures quand deux personnes prennent la parole en même temps, un décalage important entre le moment où l'on s'exprime et le retour de sa propre voix et de l'écho.

Ce ne sont franchement pas des conditions idéales pour siéger !

Solidaires Finances Publiques 39 s'est uni à la CFDT et à la CFTC pour présenter une liminaire au président du CHS-CT (cf pièce jointe). Le président y répondra en questions diverses.

Ordre du jour :

I Nouvelle règle de gestion de la taxe de 3 % sur la valeur vénale des immeubles.

Il s'agit des modalités déclaratives des entreprises possédant un immeuble en France.

Cette information reste marginale pour le Jura qui ne compte que deux entreprises concernées.

I bis : La campagne de réception IR 2021 sur les revenus 2020

Il a été fait état de visite dans chaque bâtiment accueillant du public d'une jauge d'accueil maximale. Elle est indiquée à l'entrée de chaque bâtiment.

Cette jauge devra être contrôlée par les services civiques et autres vacataires lors de la campagne de réception IR. Ils devront également veiller au respect des mesures sanitaires et distribueront des « fiches de contact » aux usagers qui sont contraints d'attendre dehors.

Ces fiches expérimentées en 2020 donnent « entière satisfaction »... Les usagers complètent un document qui sera traité par les SIP (motif de la venue, demande d'un rendez-vous téléphonique ou physique...)

Lors de cette période, les SIP conserveront les horaires d'ouverture acquis depuis le 1^{er} janvier 2021 soit ouverts au public de 8h30 à 12h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et uniquement sur rendez-vous les après midi. Ils resteront fermés le mercredi.

La direction compte sur les EFS et MSAP pour répondre à la réception du « tout-venant » et/ou de la prise de rendez-vous (téléphone ou physique) avec les SIP.

La DDFiP a été sollicitée pour un renfort au Centre de Contact des Particuliers. En effet, seul le numéro national des CDC (0809 401 401) doit apparaître sur les avis ou sur le site www.impots.gouv.fr.

Les SIP, l'EDR et le PGF mettront donc à contribution 4 postes (renseignements téléphoniques) du 8 avril au 16 mai et 8 postes du 17 mai au 8 juin. Un poste correspond à 2 vacations de 2h30 par jour.

La question des réponses aux E-contact reste à finaliser.

Cette mesure est censée délester les SIP de la réception téléphonique.

Le télétravail en cette période ne sera pas remis en cause « sauf nécessité de service ». Il revient au chef de service de produire des plannings cohérents avec la demande de la DDFiP.

Par ailleurs, la déclaration automatique sera élargie aux contribuables ayant déclaré une naissance en 2020. Il faudra toutefois vérifier que la case concernant le crédit d'impôt sur les frais de garde afférents à ces naissances est bien remplie... ce ne sera plus une déclaration automatique...

III Le centre de contact des professionnels (CDC Pro)

Le département du Jura est un des préfigurateurs de ce service.
Sa création s'appuie sur l'expérience des CDC particuliers.

Il doit limiter l'accueil téléphonique pour des questions d'ordre général et non complexes dans les SIE. (qui conservent l'accueil physique).

Il sera l'interlocuteur unique généraliste des professionnels. Il devra les accompagner sur l'ensemble de leurs démarches fiscales, répondre aux courriels et au Tchat, réaliser les actes de gestion de 1^{er} niveau, assurer la navigation assistée, prendre les rendez-vous par APRDV.

Il sera constitué de 35 agents (soit 8 à 10 % des effectifs des SIE des « directions exportatrices ») :

* 2 postes de A+ qui n'ont pas trouvé preneur suite à la parution de la fiche de poste (donc ouverts au mouvement général)

* 6 postes d'inspecteurs : il y aurait 2 candidatures au niveau national...

* 25 postes de contrôleurs : aucune info

* 2 postes d'agents administratifs : pas d'info

Ma question : « avez-vous contacté les services RH du Rhône pour savoir si des agents des SIE concernés avaient demandé à suivre leur mission ? » a paru les surprendre et donc, la réponse est « non ».

Si cette année, les postes sont « réservés » aux prioritaires, la direction « pense » que le CDC reste un service « classique » de la DDFiP. Il faudrait donc obtenir le département en mutation nationale, puis demander le CDC au mouvement local.

Le calendrier prévisionnel des travaux est arrêté. Ils devraient se terminer le 23 août pour une ouverture au 1^{er} septembre soit une petite semaine pour installer les postes de travail des 35 agents.

Toutefois, en cas de non-respect des délais, une solution... *ah non... pas de plan B, pas de solution de repli...*

Les agents arriveront donc quoi qu'il en soit le 1^{er} septembre sur leurs postes, le mois de septembre sera consacré à de la formation et le service sera actif au 1^{er} octobre : *Doit-on en conclure que la DG est consciente que les postes seront pourvus en majorité sinon en totalité par des agents inexpérimentés (sortie d'école, contractuels comme dans certains départements...)?*

Concernant le parking de Turgot, le sujet agace visiblement la direction.

Le président rappelle « que l'employeur n'a pas l'obligation de fournir un lieu de stationnement », qu'ils ont recensé le nombre de places existantes, qu'ils ont comptabilisé les agents (en enlevant les télétravailleurs, les temps partiels et les nomades - qui pourtant arrivent avec leurs véhicules personnels pour repartir sur le terrain avec des véhicules de service-... *ils n'ont pas osé parler des congés maladie et des vacances...*) et donc qu'il ne devrait pas y avoir de problème de stationnement. Et s'il y en avait, ils ont pensé à proposer des roulements en priorisant ceux qui viennent de loin d'abord, par exemple... *A suivre !*

IV Le budget 2020

Un certain nombre de postes du budget a été revu à la baisse :

* La ForPro puisque pas de déplacement, pas de remboursement de frais,

* l'affranchissement : la baisse de l'activité des services engendre fatalement moins de courrier.

La direction a donc profité de cette aubaine pour réaliser des travaux sur les bâtiments (ouvrants, chaudières...)

Questions diverses :

* Réussir les réorganisations 2021 : en effet, si au 1^{er} janvier 2021, le NRP a créé de nouveaux services, ils ne sont pas tous installés définitivement (*jusqu'à la prochaine réforme!*). Avant de penser à l'organisation au 1^{er} janvier 2022, il convient de terminer 2021 dans les meilleures conditions.

Le président s'agace de nos remarques sur le retard d'installation pris pour le Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF).

« Oui, on s'est plantés, l'erreur est humaine et c'est mieux de s'en rendre compte avant que les agents soient mal installés »

Ce n'était pourtant pas faute de les avoir prévenus loin en amont !!

En attendant, ce sont bien les agents qui subissent les désagréments.

* La convention Travail à Distance imposée aux agents le 23 février 2021 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2021 (*cherchez l'erreur!*)

La direction n'a pas jugé bon de la présenter en CHS-CT ou en CTL car elle n'est « que » provisoire. Elle conditionne pourtant les conditions de travail des agents concernés, entre autres, les frais de déplacements...

* Saint Claude :

Les agents de Saint Claude reçoivent la visite de Monsieur Mauchamp et Madame Ferrand ce vendredi 26 mars.

Ils sont reçus en entretien individuel puisqu'aucune réunion n'est possible du fait des conditions actuelles. Pour le moment, il y a 6 postes de prévus sur l'antenne du SIP jusqu'en 2026. La direction s'engage à pourvoir ces postes jusqu'à cette date. Les agents sont affectés au SIP de Lons et « détachés » sur l'antenne.

Pour Solidaires Finances 39 au CTL
Stéphanie MOUREAU, suppléante.